

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION
DE SAINT-MARCELLIN**

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2010

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Saint-Vérand, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, jeudi 1^{er} avril 2010 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
MM VILLARD, GENTIT	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
M. CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux

Etait excusé :

M. DETROYAT	Délégué Titulaire	Varacieux
-------------	-------------------	-----------

Assistaient à la réunion :

M. BUISSON	Président de la CCV
M. PEVET	Directeur de la Régie de Vinay
M. CHOC	Président du SIEG

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Présentation par IRH du dossier de consultation du collecteur
- 2) Point sur le plan d'épandage des boues
- 3) Construction nouvelle station d'épuration : demande de subvention auprès du CG 38 et de l'Agence de l'Eau (ci-joint projet de délibération)
- 4) Vote du Compte Administratif 2009 (ci-joints projet délibération et compte administratif simplifié)
- 5) Affectation des résultats 2009 (ci-joints projet délibération et état récapitulatif)
- 6) Vote du Budget Primitif 2010 (ci-joints projets délibération et budget primitif)
- 7) Questions diverses

Présentation du dossier de consultation du collecteur

Monsieur KOSINSKI (Cabinet IRH) présente au Comité Syndical le projet de DCE concernant la réalisation du collecteur de rejets à l'Isère des eaux traitées de la station d'épuration.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Il conviendra cependant de prévoir un sous critère de jugement en intégrant une clause d'insertion ou de mieux-disant social.

La publication sera faite dans les journaux habilités selon de code des marchés publics (BOAMP obligatoire).

Monsieur Villard fait remarquer :

- la fragilité de la route
- l'embarcadère
- l'emplacement réservé aux pompiers

Il conviendra d' en tenir compte dans le projet.

Concernant les conditions de rejets pendant les travaux, Madame WENDEL souhaite un argumentaire précis. Le maître d'œuvre et le constructeur le préparent.

Point sur le plan d'épandage des boues

Les agriculteurs rencontrés dernièrement souhaiteraient que l'épandage des boues puisse reprendre. Un plan d'épandage réglementaire sera préparé en fonction des nouvelles conditions.

Construction nouvelle station d'épuration : demande de subvention auprès du CG 38 et de l'Agence de l'Eau

Le Président rappelle aux membres du comité syndical le projet de construction de la nouvelle station d'épuration qui traitera :

- les eaux usées des communes membres du SIVOM (Saint Marcellin, Chatte, Saint Sauveur, Saint Vérand et Têche)
- les eaux usées issues du projet de Center Parcs à Roybon et de la commune de Roybon par raccordement du collecteur du SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure),
- les eaux usées es communes de Varacieux et de Chasselay appartenant à la Communauté de Communes de Vinay
- les boues issues de la station d'épuration construite à Vinay par la Communauté de Communes de Vinay

Ce projet comprend la construction sur le site de la station actuelle de Saint Sauveur d'une unité de traitement des eaux, d'une unité de traitement complémentaire des boues par séchage thermique et d'un collecteur de rejet à l'Isère des effluents après traitement.

Le séchage thermique permettra de porter la siccité des boues produites de 26% en sortie de centrifugeuse à 90% après séchage.

Les produits seront alors conditionnés pour un transport vers les sites de valorisation agricole en plaine de Bièvre et/ou, en cas de pollution métallique interdisant cette valorisation ou d'abandon de la filière valorisation agricole pour diverses raisons vers des filières alternatives (centre d'enfouissement, usines d'incinération etc..)

Le coût total HT de ce projet s'élève à :

13 004 970 € pour la station d'épuration
1 952 500 € pour le collecteur

Le Président propose au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention auprès du CG 38 et de l'Agence de l'Eau.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Autorise le Président du SIVOM à signer et déposer le dossier de demande de subvention auprès du CG 38 et de l'Agence de l'Eau.

VOTE : à l'unanimité

Vote du Compte Administratif 2009

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur, le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	208 540.20	291 474.85
Recettes	335 671.60	437 860.33
Résultat de l'exercice	+ 127 131.40	+ 146 385.48
Résultat reporté 2008	- 37 236.43	0
Résultat de clôture	89 894.97	146 385.48

Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes
Investissement	249 220.00	0

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

	Euros
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Excédent	146 385.48
Affectation compte 1068	25 329.07
Affectation compte 002	121 056.41

VOTE : à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2010

Le Président soumet à l'avis du Comité Syndical le projet de budget primitif 2010 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 662 271.94 €
- Recettes 662 271.94 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses 5 041 224.04 €
- Recettes 5 041 224.04 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
Approuve le budget primitif 2010.

VOTE : à l'unanimité.

Mise en sécurité des réseaux

Le SIVOM prendra en charge les études sur l'ensemble des communes y compris Roybon. Cette prestation s'élèvera à 15 000 € environ.

Questions diverses

Convention SIVOM/SIEG/CCV

Le SIEG a décidé la finalisation de la convention proposée par délibération du 15 mars 2010.

Le Conseil Communautaire de la CCV se réunira le 29 avril 2010.

Projet nouvelle station

Un représentant des établissements DEGREMONT présentera le projet dans toutes les communes.

La séance est levée à 22 h 30.

Prochain Comité Syndical : **Jeudi 29 avril 2010 à 20 h 30 à Têche (à confirmer).**

Fait à Saint-Marcellin, le 6 avril 2010

Le Président,
Jean-Michel REVOL